



Syndicat Mixte de production d'eau potable
et de traitement des déchets du Gers
CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

TARIFICATION ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

Vu la délibération n° CS 19 12 24, adoptée le 13 Décembre 2024 et reçue en Préfecture le 16 Décembre 2024

A compter du 1^{er} Janvier 2025 :

Commune de Castéra-Verduzan

Collecte et traitement des eaux usées :

Part fixe : 60 €HT/abonné/an

Part proportionnelle : 0.81 €HT/m³ d'eau facturé

Organismes publics :

Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence Eau AG) 0.11€HT/m³ d'eau facturé


Signature numérique
de Jean-christophe
VERGNES,
Date : 2025.01.20
17:44:51 +0100'